

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 28 JUIN 2016**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le vingt-huit juin deux mille seize à dix-neuf heures dans les salons de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Bernard MORAINÉ, Maire.

PRESENTS (28 membres) : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID (*jusqu'à 21h*), Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Jimmy PEDRE, Monsieur Maurice COLAS, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Monsieur Jacques COURTAT, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Claude DASSIE, représentant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES (6 membres) :

Monsieur Richard ZEIGER, pouvoir à Monsieur Jean-Yves MESNY
Monsieur Mohamed BELKAID, pouvoir à Monsieur Yves GENTY (*à partir de 21h*)
Monsieur Ulrich DUCROT, pouvoir à Monsieur Yann CHANDIVERT
Madame Nelly DEHAIS, pouvoir à Monsieur Nicolas SORET
Madame Corinne BALLANTIER, pouvoir à Monsieur Jacques COURTAT
Madame Céline FOUQUEREAU, pouvoir à Monsieur Nicolas DEILLER

SECRETARE DE SEANCE : Madame Laurence MARCHAND.

COMMUNICATIONS

a. Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Laurence MARCHAND est nommée secrétaire de séance.

b. Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

- D49/2016 : Renouvellement de l'adhésion à l'association Panoramic
- D50/2016 : Règlement du concours de fleurissement
- D51/2016 : Mise à disposition d'un terrain pour l'installation de ruches en forêt communale de Joigny - avenant n°1
- D52/2016 : Participation des artistes à la manifestation "En revenant du marché" 2016
- D53/2016 : Convention Joigny Baobab pour exposition médiathèque
- D54/2016 : 10e anniversaire du jumelage entre Joigny et Amelia
- D55/2016 : Réalisation d'un emprunt de 400 000 € auprès de la Caisse d'Épargne
- D56/2016 : Tarifs de l'épicerie du camping municipal 2016
- D57/2016 : MAPA 1605 - Installation de fauteuils, cinéma Agnès Varda
- D58/2016 : MAPA 1609 - Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une maison des internes
- D59/2016 : Signature d'une convention avec l'union locale CFTC - local 2A avenue de Mayen
- D60/2016 : Exposition Mathilde Caylou
- D61/2016 : Réalisation d'un prêt auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté - annule et remplace la décision D55/2016
- D62/2016 : Projection du film "Le potager de mon grand-père"
- D63/2016 : MAPA 1542 - Eglise Saint-Thibault - Restauration des couvertures et charpentes des bas-côtés 1ère tranche
- D64/2016 : Bail précaire 59 rue Gabriel Cortel
- D65/2016 : MAPA MA1606 - Gardiennage de sites année 2016
- D66/2016 : Apéritifs concerts 2016
- D67/2016 : MA 1614 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition des bâtiments 5 et 7 rue Henri Bonnerot
- D68/2016 : SARL Formatic - Bail précaire pôle de formation
- D69/2016 : MA1617 - Entretien des chemins et des terrains communaux
- D70/2016 : MA1611 - Construction d'une clôture - terrain de boules parc du Chapeau

- D71/2016 : MA1616 - Travaux divers de voirie - programme 2016
- D72/2016 : MA1613 - Suppression des branchements plomb sur le réseau d'eau potable
- D73/2016 : Fixation des prix de vente des objets issus du recyclage des kakémonos
- D74/2016 : Festival "Piano en nocturne" du 22 au 26 juin 2016
- D75/2016 : MA1615 - Aménagement du bâtiment n°3 de l'ancien site militaire (pôle de formation)
- D76/2016 : CS1618 - Fourniture et pose de mobiliers pour les services RH et comptabilité
- D77/2016 : Fête de la musique
- D78/2016 : MA1612 - spectacle pyrotechnique musical pour la fête de la Libération de Joigny
- D79/2016 : Convention mise à disposition de la salle mutualisée à l'IFPA
- D80/2016 : Mise à disposition du pavillon "Bertrand" à la Compagnie "Par ici la compagnie"
- D81/2016 : CS1619 - Achat de produits alimentaires et non alimentaires pour la ville de Joigny
- D82/2016 : Extension de l'objet de la régie de recettes cmpaing municipal à vent de produits d'épicerie destinés à dépanner les campeurs
- D83/2016 : Tarifs du cimetière pour l'année 2016
- D84/2016 : Venue de la commission des "films de Bourgogne"

c. Point sur les travaux de l'église Saint-Thibault

d. Remerciements

Remerciements suite à l'attribution d'une subvention municipale

- ✘ Association les amis des Joigny
- ✘ AVF
- ✘ Association icaunaise d'aide aux étudiants
- ✘ UNRPA
- ✘ Club Cœur et santé
- ✘ 368^e section des médaillés militaires
- ✘ Les amis de la maison Cantoisel

e. Subventions accordées

- Conseil départemental :

- 4 000 € pour l'action «Improviser pour apprendre Impro+»
- 43 000 € pour le conservatoire au titre du soutien à l'enseignement artistique

- Etat :

- DETR :

- . 28 805 € pour l'aménagement de la salle de sports quai du 1^{er} Dragons (2^e tranche)
- . 47 400 € pour les travaux d'accessibilité 2016 selon Ad'AP
- . 81 212 € pour la création de la maison des internes
- . 11 240 € pour le remplacement des bornes électriques et borne de vidage camping-cars
- . 26 600 € pour des travaux dans les écoles
- . 7 400 € pour la réfection de la cour du groupe scolaire Saint-Exupéry

- Fonds de soutien à l'investissement :

- . 145 000 € pour la création d'une maison des internes
- . 20 000 € pour les travaux d'accessibilité voirie (PMR parking, cheminements piscine et gare)
- . 10 000 € pour le traitement de l'humidité des murs de la mairie

- MILDECA (mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives) : 4 000 € pour l'action «Engagement citoyen des jeunes»

- Conseil régional : 3 800 € pour la programmation 2016 des Vendredis de Debussy
- CNC : 100 000 € pour le transfert du cinéma au sein d'un bâtiment de l'ancien site militaire

f. Point des travaux

➤ Bâtiments

Aménagement du bâtiment n°2 ancien site militaire : cinéma

Les travaux de doublages, électricité, plomberie, chauffage se poursuivent.

Une entreprise de menuiseries extérieures a été désignée dernièrement en remplacement de celle qui a fermé.

Achèvement des travaux prévisible pour la fin d'année.

Consolidation de l'immeuble 39 rue Gabriel Cortel

Les travaux de couverture et de charpente sont terminés. Il reste des travaux de gros œuvre en particulier au niveau des caves.

Achèvement prévisible fin juillet.

Aménagement des bureaux cité administrative (ex CCAS et ex ATR)

Les travaux de l'ex-CCAS sont terminés, le service financier ainsi que le service des ressources humaines vont donc pouvoir s'installer.

En ce qui concerne l'aménagement des bureaux pour la CCJ, les travaux de peinture sont en cours.

Achèvement prévisible dans 3 semaines.

Aménagement d'une salle de sport

Les travaux de renforcement de la charpente et des planchers ont été réalisés.

Réalisation des dallages dans les jours qui viennent.

Aménagement du pôle formation (3^e tranche)

Les travaux de démolition sont en cours.

L'objectif est de terminer l'aménagement de salles pour SPA formation pour la fin juillet et de terminer l'ensemble des travaux pour la fin d'année.

Programme 2016 de travaux dans les écoles

Réfection classe TPS école maternelle Madeleine

Remplacement de menuiseries école maternelle Garnier et groupe scolaire St-Exupéry

Pose de portes coupe-feu au groupe scolaire St Exupéry

Réfection d'une allée à l'école maternelle Kergomard

Les travaux sont programmés pour les mois de juillet – août.

➤ Voirie

Programme 2016 de travaux voirie

Divers travaux proposés par la commission travaux et concernant la rue Charles Péguy, le quai du 1^{er} Dragons, la rue Marcel Pagnol, la rue Paul Genty, le quai du Général Leclerc, le rond-point de la Résistance, le parking de la gare, et la rue Robert Petit seront réalisés pendant le mois de juillet.

Réfection partielle de la piste de l'aérodrome

Réfection de la piste sur une longueur de 120 m

Les travaux seront réalisés 2^e quinzaine de juillet.

Monsieur le maire ajoute que la réfection du chemin de la Charbonnière est également prévue.

g. Informations diverses

- Changement du mobilier urbain
- Réouverture de la rue de la Tour Carrée
- Enquête estivale sur l'isolement des seniors
- Mise en place de l'opération tranquillité vacances (OTV), du plan canicule
- P'tite Navette : changement d'horaires et mise en place de flash codes aux arrêts
- 2^e édition cette année des Bouchons de Joigny, puis tous les 2 ans
- Joigny plage
- Politique de la ville et rénovation urbaine

h. Point sur les dossiers communautaires par Nicolas Soret

ORDRE DU JOUR

FIN-40-2016. Approbation des comptes de gestion 2015 établis par le receveur percepteur du Trésor public

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-31,

CONSIDERANT les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

VU la reprise dans les écritures du receveur du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

CONSIDERANT que le receveur a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que les comptes de gestion, soumis à la commission des finances réunie le 17 juin 2016, sont conformes aux comptes administratifs de l'ordonnateur,

1°) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORÉ, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Yves GENTY, Madame Nelly DEHAIS, Monsieur Jimmy PEDRE, Monsieur Maurice COLAS, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur François JACQUET, Monsieur Claude DASSIE, soit 27 voix,

ABSTENTIONS : Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 6 voix,

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015, par le receveur percepteur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

FIN-41-2016. Comptes administratifs 2015 : budget principal et budgets annexes

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et L.2121-14,

CONSIDERANT que les comptes administratifs ont été étudiés par la commission des finances réunie le 17 juin 2016,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas SORÉ, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé et réalisé sous la mandature de Monsieur Bernard MORAINÉ, maire,

COMPTE ADMINISTRATIF ville :

POUR : Monsieur Nicolas SORÉ, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Yves GENTY, Madame Nelly DEHAIS, Monsieur Jimmy PEDRE, Monsieur Maurice COLAS, Madame Isabelle MICHAUD, soit 24 voix,

ABSTENTIONS : Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Claude DASSIE, soit 8 voix,

N'A PAS PRIS PART AU VOTE : Monsieur Bernard MORAINÉ (maire ayant quitté la salle)

COMPTE ADMINISTRATIF eau : Unanimité

N'A PAS PRIS PART AU VOTE : Monsieur Bernard MORAINÉ (maire ayant quitté la salle)

COMPTE ADMINISTRATIF assainissement : Unanimité

N'A PAS PRIS PART AU VOTE : Monsieur Bernard MORAINÉ (maire ayant quitté la salle)

COMPTE ADMINISTRATIF CRSD :

POUR : Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Yves GENTY, Madame Nelly DEHAIS, Monsieur Jimmy PEDRE, Monsieur Maurice COLAS, Madame Isabelle MICHAUD, soit 24 voix,

ABSTENTIONS : Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Claude DASSIE, soit 8 voix,

N'A PAS PRIS PART AU VOTE : Monsieur Bernard MORAINÉ (maire ayant quitté la salle)

COMPTE ADMINISTRATIF aire d'accueil des gens du voyage :

POUR : Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Yves GENTY, Madame Nelly DEHAIS, Monsieur Jimmy PEDRE, Monsieur Maurice COLAS, Madame Isabelle MICHAUD, soit 24 voix,

ABSTENTIONS : Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Claude DASSIE, soit 8 voix,

N'A PAS PRIS PART AU VOTE : Monsieur Bernard MORAINÉ (maire ayant quitté la salle)

COMPTE ADMINISTRATIF camping : Unanimité

N'A PAS PRIS PART AU VOTE : Monsieur Bernard MORAINÉ (maire ayant quitté la salle)

COMPTE ADMINISTRATIF forêt : Unanimité

N'A PAS PRIS PART AU VOTE : Monsieur Bernard MORAINÉ (maire ayant quitté la salle)

COMPTE ADMINISTRATIF restauration scolaire et accueil périscolaire : Unanimité

N'A PAS PRIS PART AU VOTE : Monsieur Bernard MORAINÉ (maire ayant quitté la salle)

COMPTE ADMINISTRATIF conservatoire : Unanimité

N'A PAS PRIS PART AU VOTE : Monsieur Bernard MORAINÉ (maire ayant quitté la salle)

1°) – **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

I. VILLE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		429 987,77	895 924,82		895 924,82	429 987,77
Opérations de l'exercice	11 312 075,03	11 567 214,04	2 234 203,43	2 852 772,85	13 546 278,46	14 419 986,89
TOTAUX	11 312 075,03	11 997 201,81	3 130 128,25	2 852 772,85	14 442 203,28	14 849 974,66
Résultats de clôture	685 126,78		-277 355,40		407 771,38	
Restes à réaliser			1 403 347,39	1 355 782,00	1 403 347,39	1 355 782,00
RESULTATS DEFINITIFS	685 126,78		-324 920,79		360 205,99	

II. SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		106 147,50	283 479,35		283 479,35	106 147,50
Opérations de l'exercice	1 093 746,45	1 236 048,77	465 710,11	639 890,44	1 559 456,56	1 875 939,21
TOTAUX	1 093 746,45	1 342 196,27	749 189,46	639 890,44	1 842 935,91	1 982 086,71
Résultats de clôture	248 449,82		-109 299,02		139 150,80	
Restes à réaliser			116 120,31	100 907,00	116 120,31	100 907,00
RESULTATS DEFINITIFS	248 449,82		-124 512,33		123 937,49	

III. SERVICE DE L'EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		34 735,02		2 452,93	0,00	37 187,95
Opérations de l'exercice	1 789 101,19	1 797 386,29	278 184,10	303 302,44	2 067 285,29	2 100 688,73
TOTAUX	1 789 101,19	1 832 121,31	278 184,10	305 755,37	2 067 285,29	2 137 876,68
Résultats de clôture	43 020,12		27 571,27		70 591,39	
Restes à réaliser			242 333,10	242 669,00	242 333,10	242 669,00
RESULTATS DEFINITIFS	43 020,12		27 907,17		70 927,29	

IV. CRSD

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		21 756,93		37 625,25	0,00	59 382,18
Opérations de l'exercice	551 058,84	576 316,99	1 202 224,03	1 334 509,99	1 753 282,87	1 910 826,98
TOTAUX	551 058,84	598 073,92	1 202 224,03	1 372 135,24	1 753 282,87	1 970 209,16
Résultats de clôture	47 015,08		169 911,21		216 926,29	
Restes à réaliser			746 585,07	570 678,30	746 585,07	570 678,30
RESULTATS DEFINITIFS	47 015,08		-5 995,56		41 019,52	

V. AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	110 948,85	118 002,58	9 600,00	10 563,38	120 548,85	128 565,96
TOTAUX	110 948,85	118 002,58	9 600,00	10 563,38	120 548,85	128 565,96
Résultats de clôture	7 053,73		963,38		8 017,11	
Restes à réaliser					0,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	7 053,73		963,38		8 017,11	

VI. CAMPING

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	48 950,32	53 475,48	0,00	3 326,31	48 950,32	56 801,79
TOTAUX	48 950,32	53 475,48	0,00	3 326,31	48 950,32	56 801,79
Résultats de clôture	4 525,16		3 326,31		7 851,47	
Restes à réaliser					0,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	4 525,16		3 326,31		7 851,47	

VII. FORET

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	77 229,05	78 840,11	1 700,00	7 330,00	78 929,05	86 170,11
TOTAUX	77 229,05	78 840,11	1 700,00	7 330,00	78 929,05	86 170,11
Résultats de clôture	1 611,06		5 630,00		7 241,06	
Restes à réaliser					0,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	1 611,06		5 630,00		7 241,06	

VIII. RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	319 150,71	321 777,00	0,00	50,80	319 150,71	321 827,80
TOTAUX	319 150,71	321 777,00	0,00	50,80	319 150,71	321 827,80
Résultats de clôture	2 626,29		50,80		2 677,09	
Restes à réaliser					0,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	2 626,29		50,80		2 677,09	

IX. CONSERVATOIRE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	366 793,02	376 028,24	8 611,98	6 898,51	375 405,00	382 926,75
TOTAUX	366 793,02	376 028,24	8 611,98	6 898,51	375 405,00	382 926,75
Résultats de clôture	9 235,22		-1 713,47		7 521,75	
Restes à réaliser					0,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	9 235,22		-1 713,47		7 521,75	

2°) – **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) – **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

4°) – **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

FIN-42-2016. Les comptes administratifs 2015 : affectation des résultats – budget général de la ville

VU le résultat de la section de fonctionnement et le solde de la section d'investissement du compte administratif de l'exercice 2015, s'établissant comme suit :

✕ résultat 2015 de la section de fonctionnement	+ 685 126,78 €
✕ résultat 2015 de la section d'investissement (avec les restes à réaliser	-324 920,79 €

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 17 juin 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Yves GENTY, Madame Nelly DEHAIS, Monsieur Jimmy PEDRE, Monsieur Maurice COLAS, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Claude DASSIE, soit 26 voix,

ABSTENTIONS : Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 7 voix,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 du budget de la ville à la couverture du déficit d'investissement pour la somme de 324 920,79 € [article 1068].

FIN-43-2016. Les comptes administratifs 2015 : affectation des résultats – budget de l'eau

VU le résultat de la section de fonctionnement et le solde de la section d'investissement du compte administratif de l'exercice 2015, s'établissant comme suit :

✕ résultat 2015 de la section de fonctionnement.....	+ 43 020,12 €
✕ résultat 2015 de la section d'investissement (en incluant les restes à réaliser).....	+27 907,17 €

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 17 juin 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reporter le résultat de fonctionnement 2015 du budget de l'eau pour sa totalité en section de fonctionnement et donc de ne pas l'affecter en investissement, la section d'investissement étant excédentaire.

FIN-44-2016. Les comptes administratifs 2015 : affectation des résultats – budget de l'assainissement

VU le résultat de la section de fonctionnement et le solde de la section d'investissement du compte administratif de l'exercice 2015, s'établissant comme suit :

✕ résultat 2015 de la section de fonctionnement	+ 248 449,82 €
✕ résultat 2015 de la section d'investissement	- 124 512,33 €

(en incluant les restes à réaliser)

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 17 juin 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 à la couverture du déficit de la section d'investissement pour la somme de 124 512,33 € [article 1068].

FIN-45-2016. Les comptes administratifs 2015 : affectation des résultats – budget CRSD

VU le résultat de la section de fonctionnement et le solde de la section d'investissement du compte administratif de l'exercice 2015, s'établissant comme suit :

✕ résultat 2015 de la section de fonctionnement.....	+ 47 015,08 €
✕ résultat 2015 de la section d'investissement (en incluant les restes à réaliser).....	- 5 995,56 €

Conseil Municipal du 28 juin 2016

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 17 juin 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Yves GENTY, Madame Nelly DEHAIS, Monsieur Jimmy PEDRE, Monsieur Maurice COLAS, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Claude DASSIE, soit 26 voix,

ABSTENTIONS : Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 7 voix,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 du budget CRSD à la couverture du déficit d'investissement pour la somme de 5 995,56 € (article 1068).

FIN-46-2016. Les comptes administratifs 2015 : affectation des résultats – budget aire d'accueil des gens du voyage

VU le résultat de la section de fonctionnement et le solde de la section d'investissement du compte administratif de l'exercice 2015, s'établissant comme suit :

✕ résultat 2015 de la section de fonctionnement.....+ 7 053,73 €
✕ résultat 2015 de la section d'investissement
(en incluant les restes à réaliser).....+ 963,38 €

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 17 juin 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Yves GENTY, Madame Nelly DEHAIS, Monsieur Jimmy PEDRE, Monsieur Maurice COLAS, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Claude DASSIE, soit 26 voix,

ABSTENTIONS : Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 7 voix,

DECIDE de reporter le résultat de fonctionnement 2015 du budget de l'aire d'accueil des gens du voyage pour sa totalité en section de fonctionnement et donc de ne pas l'affecter en investissement, la section d'investissement étant excédentaire.

FIN-47-2016. Les comptes administratifs 2015 : affectation des résultats – budget camping

VU le résultat de la section de fonctionnement et le solde de la section d'investissement du compte administratif de l'exercice 2015, s'établissant comme suit :

✕ résultat 2015 de la section de fonctionnement.....+ 4 525,16 €
✕ résultat 2015 de la section d'investissement
(en incluant les restes à réaliser).....+ 3 326,31 €

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 17 juin 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reporter le résultat de fonctionnement 2015 du budget du camping pour sa totalité en section de fonctionnement et donc de ne pas l'affecter en investissement, la section d'investissement étant excédentaire.

FIN-48-2016. Les comptes administratifs 2015 : affectation des résultats – budget forêt

VU le résultat de la section de fonctionnement et le solde de la section d'investissement du compte administratif de l'exercice 2015, s'établissant comme suit :

✕ résultat 2015 de la section de fonctionnement.....+ 1 611,06 €
✕ résultat 2015 de la section d'investissement
(en incluant les restes à réaliser).....+ 5 630,00 €
VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 17 juin 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reporter le résultat de fonctionnement 2015 du budget de la forêt pour sa totalité en section de fonctionnement et donc de ne pas l'affecter en investissement, la section d'investissement étant excédentaire.

**FIN-49-2016. Les comptes administratifs 2015 : affectation des résultats – budget restauration scolaire et accueil
périscolaire**

VU le résultat de la section de fonctionnement et le solde de la section d'investissement du compte administratif de l'exercice 2015, s'établissant comme suit :

✕ résultat 2015 de la section de fonctionnement.....+ 2 626,29 €
✕ résultat 2015 de la section d'investissement
(en incluant les restes à réaliser)..... + 50,80 €

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 17 juin 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reporter le résultat de fonctionnement 2015 du budget de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire pour sa totalité en section de fonctionnement et donc de ne pas l'affecter en investissement, la section d'investissement étant excédentaire.

FIN-50-2016. Les comptes administratifs 2015 : affectation des résultats – budget conservatoire

VU le résultat de la section de fonctionnement et le solde de la section d'investissement du compte administratif de l'exercice 2015, s'établissant comme suit :

✕ résultat 2015 de la section de fonctionnement.....+ 9 235,22 €
✕ résultat 2015 de la section d'investissement
(en incluant les restes à réaliser)..... – 1 713,47 €

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 17 juin 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 du budget du conservatoire à la couverture du déficit d'investissement pour la somme de 1 713,47 € (article 1068).

**TVX-51-2016. Réaménagement de la bibliothèque de La Madeleine en espace numérique et pôle culturel de quartier –
Demande de subvention**

CONSIDERANT que la bibliothèque de La Madeleine, créée en 1979 et rénovée en 2007, propose plus de 12 000 documents, livres et documentaires, pour jeunes et adultes,

CONSIDERANT qu'elle est actuellement ouverte à tous les publics, deux après-midi par semaine, le mercredi et le samedi, et accueille des classes et des groupes au cours de la semaine,

VU la situation privilégiée de cette bibliothèque, proche du groupe scolaire Saint-Exupéry, du collège Marie Noël, du lycée, du pôle social, du pôle de formation, du centre de loisirs,

VU les nouvelles dynamiques de développement et éducatives, le projet de politique de la ville, le projet de réussite éducative, la mise en réseau progressive dans la ville de tous les acteurs de l'éducation, de l'action sociale, de la culture, de l'animation,

CONSIDERANT que le rôle de la bibliothèque de La Madeleine est appelé à évoluer, afin de devenir un lieu centre d'accueil et de ressources culturelles, un lieu de croisement et d'intégration dans l'ensemble du réseau de vie culturelle de la ville, dotée d'une dynamique qui participe pleinement à la circulation des habitants dans les différents lieux culturels,

VU le projet de transformation de l'actuelle bibliothèque de La Madeleine en un pôle culturel rénové, aux horaires d'ouverture élargis, doté d'un espace numérique, rafraîchi dans son fonds de collections, élargi d'un fonds de collections jeunesse et français langues étrangères complétant l'offre de la médiathèque,

CONSIDERANT que ce nouveau pôle sera en capacité d'accueillir des groupes, ainsi que la population en âge scolaire en besoin d'un lieu calme où réviser et étudier,

CONSIDERANT que ce lieu sera inscrit dans le réseau culturel, éducatif et social de la ville, par ses offres de formation, tels des ateliers d'écriture, des approches ludiques autour du livre, par la conduite accompagnée pour l'utilisation des ressources numériques, par des actions innovantes du contrat territoire lecture et du contrat local d'éducation artistique,
CONSIDERANT que ce projet prévoit :

- Un espace numérique performant avec huit postes informatiques, internet, imprimante.
- Un espace jeunesse attrayant, avec premiers livres, albums, contes, romans, documentaires, BD, ainsi qu'un fonds d'ouvrages jeunesse en langues étrangères de façon à développer la parentalité et le plurilinguisme pour tous les citoyens.
- Un espace adulte avec des ouvrages incitant à s'adonner la lecture : thématiques les plus empruntées, cultures du monde, classiques abrégés ; et prenant en compte les difficultés qui peuvent être rencontrées : ouvrages en gros caractères, livres lus pour les malvoyants, etc.

CONSIDERANT que la complémentarité des collections de la bibliothèque de La Madeleine et de la médiathèque participerait à l'optimisation budgétaire et au décloisonnement des quartiers,

CONSIDERANT que l'objectif de ce projet est de faire de la bibliothèque de La Madeleine un lieu social à destination culturelle, à mi-chemin entre une bibliothèque et une maison de quartier,

VU le budget prévisionnel de ce projet estimé à 193 200 € TTC (accessibilité, travaux, mobiliers, équipement numérique, documents, personnel...),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Yves GENTY, Madame Nelly DEHAIS, Monsieur Jimmy PEDRE, Monsieur Maurice COLAS, Madame Isabelle MICHAUD, soit 25 voix,

CONTRE : Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 7 voix,

ABSTENTION : Monsieur Claude DASSIE, soit 1 voix,

APPROUVE le projet de réaménagement de la bibliothèque de La Madeleine en espace numérique et pôle culturel de quartier tel que défini ci-dessus,

SOLLICITE toutes subventions possibles, notamment auprès du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, aux taux les plus élevés possibles,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans cette affaire,

PRECISE que les crédits complémentaires seront inscrits dans la décision modificative n°1 du budget 2016.

FIN-52-2016. Budget principal – décision modificative n°1

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits et à la reprise des résultats de l'année précédente, la présente décision modificative au budget principal est proposée pour l'exercice 2016,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances, réunie le 17 juin 2016,

CONSIDERANT que cette décision ne comprend que les chapitres et articles modifiés et se présente comme suit :

Dépenses d'investissement		Propositions
Chap. 16	Emprunts et dettes	144 000,00
Art.166	Nouvelle imputation du remboursement anticipé d'un emprunt	144 000,00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	49 200,00
Art. 2184	Mobilier pour l'espace numérique de la bibliothèque annexe de la Madeleine	31 200,00
Art 2183	Matériel informatique pour l'espace numérique de la bibliothèque annexe de la Madeleine	9 000,00
Art 2188	Documents pour l'espace numérique de la bibliothèque de la Madeleine	9 000,00
Chap. 23	Immobilisation en cours	44 000,00
Art. 2313	Travaux pour création d'un espace numérique à la bibliothèque de la Madeleine	44 000,00

Chap. 040	Opérations d'ordre en section	800,00
Art. 13912	Amortissement de subventions	800,00
Chap. 041	Opérations d'ordre dans la section	-40 490,00
Art. 2313	Enveloppe pour intégrer des frais d'études dans des comptes de travaux	100 000,00
Art.166	Changement d'imputation du remboursement anticipé d'un emprunt	-144 000,00
Art. 1312	Changement d'imputation d'une subvention encaissée en 2015 (Conseil régional)	3 510,00
	déficit d'investissement 2015 reporté	277 355,40
	Dépenses restant à réaliser fin 2015	1 403 347,39
Total des dépenses d'investissement		1 878 212,79

Recettes d'investissement		Propositions
Chap. 16	Emprunts et dettes	144 000,00
Art.166	Nouvelle imputation de l'emprunt réalisé suite au remboursement anticipé d'un autre emprunt	144 000,00
Chap. 10	Dotations	324 920,79
Art 1068	Affectation en investissement d'une partie du résultat de fonctionnement 2015	324 920,79
Chap. 021	Virement en provenance du fonctionnement	44 000,00
Chap. 13	Subventions	50 000,00
Art. 1321	complément subvention pour espace numérique à la bibliothèque annexe de la Madeleine	50 000,00
Chap. 041	Opérations d'ordre dans la section	-40 490,00
Art 2031	Transfert de frais d'études dans des comptes de travaux	100 000,00
Art 166	Changement d'imputation de l'emprunt réalisé suite au rembt anticipé d'un autre emprunt	-144 000,00
Art 1322	Nouvelle imputation de la subvention ci-contre	3 510,00
	Recettes restant à réaliser fin 2015 reportées en 2016	1 355 782,00
Total des recettes d'investissement		1 878 212,79

Dépenses de fonctionnement		Propositions
Chap 67	Charges exceptionnelles	15 108,25
Art 673	Titres annulés sur exercices antérieurs	6 500,00
Art 67441	Subvention au budget annexe du conservatoire	8 608,25
Chap 022	Dépenses imprévues	301 897,74
Chap 023	Virement à la section d'investissement	44 000,00
Total des dépenses de fonctionnement		361 005,99

Recettes de fonctionnement		Propositions
Chap. 042	Opérations d'ordre	800,00
Art 777	Amortissement des subventions	800,00
Excédent de fonctionnement 2015 reporté		360 205,99
Total des recettes de fonctionnement		361 005,99

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits,

CONSIDERANT que les prévisions de recettes et de dépenses sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Yves GENTY, Madame Nelly DEHAIS, Monsieur Jimmy PEDRE, Monsieur Maurice COLAS, Madame Isabelle MICHAUD, soit 25 voix,

ABSTENTIONS : Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Claude DASSIE, soit 8 voix,

APPROUVE chapitre par chapitre la décision modificative n°1 du budget principal de la ville de Joigny pour l'exercice 2016.

FIN-53-2016. Budget annexe de l'eau – décision modificative n°1

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits et à la reprise des résultats de l'année précédente, la présente décision modificative au budget annexe de l'eau est proposée pour l'exercice 2016,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances, réunie le 17 juin 2016,

CONSIDERANT que cette décision ne comprend que les chapitres et articles modifiés et se présente comme suit :

Dépenses d'investissement		Propositions
Chap 23	Travaux	31 907,17
Art 2315	Travaux divers sur le réseau	31 907,17
dépenses restant à réaliser fin 2015 reportées en 2016		242 333,10
Total des dépenses d'investissement		274 240,27

Recettes d'investissement		Propositions
Chap 040	Opérations d'ordre	4 000,00
Art 28051	Amortissements des biens	4 000,00
Excédent d'investissement 2015 reporté		27 571,27
Recettes restant à réaliser fin 2015 reportées en 2016		242 669,00
Total des recettes d'investissement		274 240,27

Dépenses de fonctionnement		Propositions
chap 011	Charges à caractère général	39 020,12
Art 618	Divers	39 020,12
Chap 042	Opérations d'ordre	4 000,00
Art 6811	Dotations aux amortissements	4 000,00
Total des dépenses de fonctionnement		43 020,12

Recettes de fonctionnement		Propositions
Excédent de fonctionnement 2015 reporté		43 020,12
Total des recettes de fonctionnement		43 020,12

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits,

CONSIDERANT que les prévisions de recettes et de dépenses sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE chapitre par chapitre la décision modificative n°1 du budget annexe de l'eau de la ville de Joigny pour l'exercice 2016.

FIN-54-2016. Budget annexe de l'assainissement – décision modificative n°1

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits et à la reprise des résultats de l'année précédente, la présente décision modificative au budget annexe de l'assainissement est proposée pour l'exercice 2016,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances, réunie le 17 juin 2016,

CONSIDERANT que cette décision ne comprend que les chapitres et articles modifiés et se présente comme suit :

Dépenses d'investissement		Propositions
Chap 23	Travaux	20 000,00
Art 2315	Travaux divers sur le réseau	20 000,00
Déficit d'investissement 2015 reporté		109 299,02
dépenses restant à réaliser fin 2015 reportées en 2016		116 120,31
Total des dépenses d'investissement		245 419,33

Recettes d'investissement		Propositions
Chap 10	Dotations	124 512,33
Art 1068	Affectation en investissement d'une partie du résultat de fonctionnement 2015	124 512,33
Chap 021	Virement en provenance du fonctionnement	20 000,00
Recettes restant à réaliser fin 2015 reportées en 2016		100 907,00
Total des recettes d'investissement		245 419,33

Dépenses de fonctionnement		Propositions
chap 011	Charges à caractère général	103 937,49
Art 6061	Electricité	10 000,00
Art 618	Divers	93 937,49
Chap 023	Virement à la section d'investissement	20 000,00
Total des dépenses de fonctionnement		123 937,49

Recettes de fonctionnement		Propositions
Excédent de fonctionnement 2015 reporté		123 937,49
Total des recettes de fonctionnement		123 937,49

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits,

CONSIDERANT que les prévisions de recettes et de dépenses sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE chapitre par chapitre la décision modificative n°1 du budget annexe de l'assainissement de la ville de Joigny pour l'exercice 2016.

FIN-55-2016. Budget annexe CRSD – décision modificative n°1

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits et à la reprise des résultats de l'année précédente, la présente décision modificative au budget annexe du CRSD est proposée pour l'exercice 2016,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances, réunie le 17 juin 2016,

CONSIDERANT que cette décision ne comprend que les chapitres et articles modifiés et se présente comme suit :

Conseil Municipal du 28 juin 2016

Dépenses d'investissement		Propositions
Chap 041	Opérations d'ordre	59 712,00
Art 1327	Changement d'imputation d'une subv FEADER pour circuits touristiques	9 712,00
Art 2313	Intégrations de frais d'études dans des comptes d'immobilisations	50 000,00
dépenses restant à réaliser fin 2015 reportées en 2016		746 585,07
Total des dépenses d'investissement		806 297,07

Recettes d'investissement		Propositions
Chap 041	Opérations d'ordre	59 712,00
Art 1317	Nouvelle imputation subv FEADER pour circuits touristiques	9 712,00
Art 2031	Transfert de frais d'études dans des comptes d'immobilisations	50 000,00
Chap 10	Dotations	5 995,56
Art 1068	Affectation en investissement d'une partie du résultat de fonctionnement 2015	5 995,56
Excédent d'investissement 2015 reporté		169 911,21
Recettes restant à réaliser fin 2015 reportées en 2016		570 678,30
Total des recettes d'investissement		806 297,07

Dépenses de fonctionnement		Propositions
chap 011	Charges à caractère général	41 019,52
Art 6188	Divers	41 019,52
Total des dépenses de fonctionnement		41 019,52

Recettes de fonctionnement		Propositions
Excédent de fonctionnement 2015 reporté		41 019,52
Total des recettes de fonctionnement		41 019,52

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits,

CONSIDERANT que les prévisions de recettes et de dépenses sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Yves GENTY, Madame Nelly DEHAIS, Monsieur Jimmy PEDRE, Monsieur Maurice COLAS, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Claude DASSIE, soit 26 voix,

ABSTENTIONS : Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 7 voix,

APPROUVE chapitre par chapitre la décision modificative n°1 du budget annexe du CRSD de la ville de Joigny pour l'exercice 2016.

FIN-56-2016. Budget annexe du camping – décision modificative n°1

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits et à la reprise des résultats de l'année précédente, la présente décision modificative au budget annexe du camping est proposée pour l'exercice 2016,

Conseil Municipal du 28 juin 2016

VU l'avis favorable émis par la commission des finances, réunie le 17 juin 2016,

CONSIDERANT que cette décision ne comprend que les chapitres et articles modifiés et se présente comme suit :

Dépenses d'investissement		Propositions
Chap 21	Immobilisations corporelles	5 426,31
Art 2188	autres immobilisations	5 426,31
Total des dépenses d'investissement		5 426,31

Recettes d'investissement		Propositions
Excédent d'investissement 2015 reporté		3 326,31
Chap 040	Opérations d'ordre	2 100,00
Art 28188	Amortissements	2 100,00
Total des recettes d'investissement		5 426,31

Dépenses de fonctionnement		Propositions
chap 042	Opérations d'ordre	2 100,00
Art 6811	Dotations aux amortissements	2 100,00
Chap. 011	Charges à caractère général	2 425,16
Azt 6188	Frais divers	2 425,16
Total des dépenses de fonctionnement		4 525,16

Recettes de fonctionnement		Propositions
Excédent de fonctionnement 2015 reporté		4 525,16
Total des recettes de fonctionnement		4 525,16

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits,

CONSIDERANT que les prévisions de recettes et de dépenses sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE chapitre par chapitre la décision modificative n°1 du budget annexe du camping de la ville de Joigny pour l'exercice 2016.

FIN-57-2016. Budget annexe du conservatoire – décision modificative n°1

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits et à la reprise des résultats de l'année précédente, la présente décision modificative au budget annexe du conservatoire est proposée pour l'exercice 2016,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances, réunie le 17 juin 2016,

CONSIDERANT que cette décision ne comprend que les chapitres et articles modifiés et se présente comme suit :

Dépenses d'investissement		Propositions
Chap 21	Immobilisations corporelles	16 130,00
Art 2135	Mise aux normes des chaudières	4 500,00
Art 2188	Autres immobilisations corporelles	11 630,00
Déficit d'investissement reporté		1 713,47
Total des dépenses d'investissement		17 843,47

Recettes d'investissement		Propositions
Chap 10	Dotations	1 713,47
Art 1068	Affectation en investissement d'une partie du résultat de fonctionnement 2015	1 713,47
Chap 040	Opérations d'ordre	16 130,00

Art 2188	Amortissement des biens	16 130,00
Total des recettes d'investissement		17 843,47

Dépenses de fonctionnement		Propositions
Chap 042	Opérations d'ordre	16 130,00
Art 6811	Dotations aux amortissements	16 130,00
Total des dépenses de fonctionnement		16 130,00

Recettes de fonctionnement		Propositions
Chap 74	Subventions	8 608,25
Art 74748	Subvention du budget principal	8 608,25
Excédent de fonctionnement 2015 reporté		7 521,75
Total des recettes de fonctionnement		16 130,00

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits,

CONSIDERANT que les prévisions de recettes et de dépenses sont justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE chapitre par chapitre la décision modificative n°1 du budget annexe du conservatoire de la ville de Joigny pour l'exercice 2016.

FIN-58-2016. Participation de la ville de Joigny dans les travaux de réhabilitation thermique de l'immeuble situé place Jean de Joigny et rue des Juifs

VU le courrier du 1^{er} juin 2016, par lequel le directeur de la SIMAD a sollicité la participation de la ville de Joigny à hauteur de 15 000 € pour les travaux de réhabilitation thermique de 20 logements dans l'immeuble situé place Jean de Joigny et rue des Juifs,

VU le plan de financement de l'opération, faisant apparaître un coût de travaux de 474 090 € TTC honoraires et frais annexes compris, financés comme suit :

- Prêt CDC Eco Prêt : 270 000,00 €
- Prêt CDC PAM : 55 000 €
- Participation demandée à la ville de Joigny : 15 000,00 €
- Mobilisation de fonds FEDER et région : 90 000 €
- Apport SIMAD : 44 090 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Yves GENTY, Madame Nelly DEHAIS, Monsieur Jimmy PEDRE, Monsieur Maurice COLAS, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Claude DASSIE, soit 26 voix,

CONTRE : Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 7 voix,

APPROUVE la participation de la ville de Joigny à hauteur de 15 000 € pour les travaux de réhabilitation thermique de 20 logements dans l'immeuble situé place Jean de Joigny et rue des Juifs,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2016,

AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

FIN-59-2016. SIMAD – Garantie d'un contrat de prêt

VU les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du code civil,

VU le contrat de prêt n° 49966 signé entre la SIMAD, ci-après l'emprunteur et la caisse des dépôts et consignations,

Conseil Municipal du 28 juin 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : L'assemblée délibérante de la ville de Joigny accorde sa garantie à hauteur de 20 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 270 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°49966.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

FIN-60-2016. SIMAD – Garantie d'un contrat de prêt

VU les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du code civil,

VU le contrat de prêt n° 49966 signé entre la SIMAD, ci-après l'emprunteur et la caisse des dépôts et consignations,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : L'assemblée délibérante de la ville de Joigny accorde sa garantie à hauteur de 20 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 55 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°49966.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

TVX-61-2016. Aménagement d'une salle de sports (2^e tranche) – Demande de subvention du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté au titre du plan de soutien à l'investissement public local

VU le plan de soutien à l'investissement public local du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté,

VU la deuxième enveloppe mobilisée par le conseil régional, destinée à accélérer les investissements publics locaux et à soutenir l'activité économique,

VU le projet d'aménagement de la 2^e tranche d'une salle de sports dans l'ancienne caserne des pompiers pour un coût estimé à 189 000 € HT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELINE, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Yves GENTY, Madame Nelly DEHAIS, Monsieur Jimmy PEDRE, Monsieur Maurice COLAS, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur Claude DASSIE, soit 26 voix,

ABSTENTION : Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 7 voix,

DECIDE de déposer le dossier d'aménagement de la 2^e tranche d'une salle de sports dans l'ancienne caserne des pompiers auprès du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté,
SOLLICITE une subvention auprès du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté au taux le plus élevé possible, au titre de la deuxième enveloppe du fonds de soutien à l'investissement public local,
AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

RH-62-2016. Création de postes de vacataires et tarif de rémunération

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3-1,

CONSIDERANT que dans le cadre de ses activités, la ville de Joigny est amenée à engager des agents temporaires pour effectuer certaines missions qui ne donnent pas lieu à création d'emploi, compte-tenu du caractère spécifique et ponctuel desdites missions,

CONSIDERANT qu'il est difficile de quantifier à l'avance certaines missions,

VU la nécessité de donner une base juridique exécutoire aux recrutements temporaires de vacataires réunissant les trois conditions suivantes :

- Occupant un emploi non permanent, en dehors de toute considération de volume horaire,
- Bénéficiant d'une rémunération attachée à l'acte, et sur états d'heures mensuels,
- Effectuant une tâche précise et déterminée dans le temps, et parfois de courte durée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer des emplois vacataires au sein de la collectivité et de fixer le barème et les taux de rémunérations correspondants,

DECIDE d'appliquer la rémunération ci-dessous en fonction des missions :

TYPE DE VACATION	SERVICE	REMUNERATION - FORFAIT
JURY D'EXAMEN	CULTUREL	30 € brut de l'heure
INTERVENTION PEDAGOGIQUE		40 € brut de l'heure
ACCOMPAGNATEUR PIANO		25 € brut de l'heure
SOUTIEN ARTISTIQUE		35 € brut de l'heure
ENTRETIEN DES LOCAUX	SCOLAIRE	HORAIRE INDICIAIRE

DIT que les personnes recrutées ne travailleront qu'en cas de besoin et sur demande expresse de la collectivité,

PRECISE que la vacation sera rémunérée après service fait sur la base ci-dessus,

DIT que les crédits correspondants seront affectés au budget annexe du conservatoire de l'exercice 2016, en ce qui concerne le service culturel,

DIT que les crédits correspondants sont affectés au budget primitif de l'exercice 2016, en ce qui concerne le service scolaire.

RH-63-2016. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires – agents contractuels

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88, qui prévoit que le conseil municipal fixe les régimes indemnitaires dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat,

VU le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, modifié par décret n° 2008-199 du 27 février 2008,

VU la délibération du conseil municipal n°11 du 13 décembre 2011 relative au régime indemnitaire pour les agents titulaires et stagiaires de la collectivité,

CONSIDERANT qu'il peut être octroyé des heures supplémentaires et complémentaires aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'instituer le versement des heures supplémentaires et des heures complémentaires aux agents contractuels employés par la ville de Joigny,

PRECISE que les heures supplémentaires et complémentaires seront effectuées à la demande de l'autorité territoriale ou du chef de service,

DIT que la rémunération des heures supplémentaires et complémentaires est limitée aux agents des catégories C et B, et que le plafond mensuel est limité à 25 heures et seront rémunérées au vu d'un état signé par le responsable de service,

DIT que les crédits nécessaires figurent au budget primitif de l'exercice 2016.

PV-64-2016. Politique de la ville – Convention adulte relais

VU le dispositif «politique de la ville» du Gouvernement,

CONSIDERANT que le quartier de La Madeleine fait désormais partie des 1 300 quartiers prioritaires français,

CONSIDERANT que l'Etat a attribué un poste d'adulte relais à la ville de Joigny,

CONSIDERANT que ce programme, créé en 1999, permet de confier des missions de médiation sociale et culturelle dans les quartiers prioritaires politique de la ville, à des personnes de plus de 30 ans, résidant en territoire prioritaire et sans emploi,

CONSIDERANT que les principales missions de l'adulte relais seront les suivantes :

- accueillir, écouter, concourir au lien social

- informer et accompagner les habitants dans leurs démarches, faciliter le dialogue entre les services publics et les usagers

- améliorer et préserver le cadre de vie

- aider à la résolution de petits conflits de la vie quotidienne

- renforcer la vie associative,

VU le montant annuel de la subvention accordée par l'Etat, à savoir 17 784,50 € pour un poste à temps plein, les bailleurs sociaux SIMAD et Domany étant sollicités dans le cadre de la convention TFPB pour financer le complément du coût de ce poste, soit pour une année pleine et sur la base d'un SMIC à hauteur de 9 416 €,

CONSIDERANT que ce poste entre dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'un an renouvelable,

VU le projet de convention d'une durée de 3 ans renouvelable deux fois,

CONSIDERANT que le recrutement devra être réalisé dans les 5 mois au plus tard à compter de la date de signature de la convention,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Yves GENTY, Madame Nelly DEHAIS, Monsieur Jimmy PEDRE, Monsieur Maurice COLAS, Madame Isabelle MICHAUD, Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 32 voix,

ABSTENTION : Monsieur Claude DASSIE, soit 1 voix,

AUTORISE le maire à signer la convention pour le recrutement d'un adulte relais, selon les conditions financières mentionnées ci-dessus.

URB-65-2016. Déclassement voirie communale partie impasse Gounod

VU la délibération du 18 septembre 2014, par laquelle le conseil municipal a approuvé la vente de l'immeuble 7 impasse Gounod à la société Babeau Seguin pour réaliser 4 logements sociaux et la vente en l'état futur d'achèvement à la SIMAD,

VU le permis d'aménager n° PC 89206 15 D 0002 accordé le 7 avril 2015 à la société Babeau Seguin habitation pour la construction de 4 logements avec démolition d'un immeuble existant sur les parcelles cadastrées AN 132 et 356,

CONSIDERANT que la SIMAD a sollicité l'autorisation d'aménager des parkings privatifs sur une partie de l'impasse Gounod au droit des logements,

VU le plan de division réalisé par un géomètre expert pour le détachement de la parcelle d'une superficie de 128 m²,

VU l'article L141-3 du code de la voirie routière stipulant que les délibérations de classement ou déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

CONCERNANT que cette parcelle, située en fond de l'impasse Gounod, ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation de l'impasse Gounod,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le déclassement du domaine public d'une parcelle de 128 m² située au fond de l'impasse Gounod,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les actes et toutes les pièces relatives à ce déclassement.

**CULT-66-2016. Signature d'un contrat territoire lecture(s) et contrat local d'éducation artistique (CTL-CLEA)
2016-2019**

CONSIDERANT que les contrats territoire-lecture (CTL) ont pour but d'accompagner les collectivités territoriales afin d'assurer le développement de la lecture et de l'accès aux usages numériques de la culture, en adaptant les outils et les services, notamment en direction des jeunes publics,

VU les objectifs principaux, à savoir : susciter la construction d'un partenariat actif entre tous les acteurs de la lecture, former les lecteurs de demain, assurer la présence du livre sur tous les lieux de vie, impliquer les familles et aller à la rencontre des publics marginalisés,

CONSIDERANT que le contrat local d'éducation artistique (CLEA) est un dispositif d'éveil et de formation à destination du public d'âge scolaire et étudiant dans lequel interviennent des professionnels de la culture et des artistes capables d'apporter leurs compétences, leur vécu et un savoir être différent de celui des adultes que côtoie traditionnellement un enfant scolarisé,

CONSIDERANT qu'il s'appuie sur une approche globale de l'éducation de l'enfant fondée sur une reconnaissance de la diversité des modes d'accès aux savoirs et de la complémentarité des approches conceptuelles et sensibles,

CONSIDERANT que ces deux dispositifs émanent d'une collaboration entre la DRAC, une collectivité territoriale, l'Education nationale, les acteurs culturels et les organismes de loisirs travaillant sur le périscolaire,

VU les actions entreprises depuis 2009 pour accompagner activement l'éducation des enfants et offrir à tous les possibilités d'une pratique artistique et culturelle épanouissante, à savoir : les nouvelles activités périscolaires (NAP), le classement du conservatoire, la création des «Vendredis de Debussy», le CLEA 2011-2014, la construction de la nouvelle médiathèque, l'accueil d'une compagnie de théâtre en résidence, la conception de visites thématiques formant un parcours culturel de la vieille ville et des alentours, la conduite de projets européens de formation tout au long de la vie avec trois pays différents, la mise en place d'un projet de réussite éducative,

VU le projet de CTL associé à ce projet CLEA et ce sur l'ensemble de la ville, tout en tirant les bénéfices du projet de politique de la ville, qui vise à aider à contrecarrer le défaut constaté de la maîtrise de l'écrit et de l'expression orale, à favoriser le dialogue interculturel et citoyen, à renforcer l'employabilité des jeunes,

VU le contenu :

« Lire ensemble, écrire les quartiers, dire la citoyenneté »

AXE 1 : Améliorer le niveau général de lecture publique et faire comprendre que le « bien lire » est indispensable pour l'usage du numérique

AXE 2 : Développer la connaissance du territoire pour mieux intégrer l'identité européenne

AXE 3 : A partir de la bibliothèque de La Madeleine, créer un pôle culturel structurant dédié à la lecture publique jeunesse, Français Langues Etrangères, assorti d'un espace numérique, intégré dans le réseau des lieux culturels de la ville.

AXE 4 : Associer le verbe et le geste, donner à rêver sur les métiers, favoriser l'employabilité par des formations spécifiques liées à la lecture

Actions 2016-2017 :

Un panel d'actions est proposé dès la rentrée scolaire de septembre 2016. Adopté sur le principe par les services de la DRAC, c'est ensuite le comité de pilotage qui l'évaluera et qui proposera chaque année un programme d'actions, jusqu'en juin 2019.

Action 1 : **Cabane à livres** Quatorze «cabanes à livres», réalisées par les services techniques, en matériau de récupération, réparties dans toute la ville, permettront une deuxième vie des livres de chacun, dans une circulation ouverte, libre et gratuite.

Action 2 : **Joigny Life** Conception de pièces électro-acoustiques à partir d'enregistrements réalisés dans la ville.

Action 3 : **Expo cinéma** Ateliers pour découvrir autrement le cinéma à partir de l'exposition «les débuts du cinéma» des frères Loubeau.

Action 4 : **1^{er} livre numérique** Création d'un livre numérique sur un thème du patrimoine et de l'urbanisme, en lien avec la commémoration de la mort de Marcel Aymé.

Action 5 : **Fais l'histoire** Après des visites de villes, recherche dans les archives, etc, les enfants proposeront un nom à deux ruelles de Joigny qui n'en n'ont pas.

Action 6 : **Fonds Français Langues Etrangères** Dossier «Espace numérique de la Madeleine».

- Action 7 : **Résidence Frédéric Couraillon** Suivi et ateliers à partir de la création réalisée in situ par l'artiste lors de sa résidence.
- Action 8 : **Raconter pour demain** Interventions de conteurs professionnels.
- Action 9 : **Ateliers d'écriture** A destination des adolescents, des adultes, des publics éloignés.
- Action 10 : **Entrées créatives pour les lieux culturels** Créer des «sas» entre les habitudes de fréquentation de l'espace public et l'entrée dans les lieux culturels.

Budget 2016-2017 Dépenses Totales : 31 160 dont 15 000 euros de dépenses nouvelles.
Subvention DRAC : 15 000 euros.

VU le Parcours Educatif et Artistique et Culturel autour du cinéma organisé pour 2016-2017, réunissant et attirant toutes les initiatives qui permettront à tous les enfants, de la maternelle au lycée, de vivre une action formative autour du cinéma,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer le CTL-CLEA pour la période 2016-2019,

SOLLICITE toutes subventions dans le cadre de la mise en œuvre de ces contrats, aux taux les plus élevés possibles,

AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

ENV-67-2016. Création d'un verger de sauvegarde

VU la politique de préservation de la diversité bourguignonne de la région Bourgogne Franche-Comté,

VU l'appel à projets «vergers de sauvegarde» pour la sauvegarde des variétés fruitières anciennes,

CONSIDERANT que la région soutient les acteurs locaux qui conçoivent un projet de plantation de «vergers de sauvegarde», notamment à hauteur de :

- 80 % pour la création de nouveaux vergers (fourniture de plants, tuteurs, paillage, protections individuelles, travaux préparatoires et de plantation)
- 80 % pour la plantation de haies mellifères autour des nouveaux espaces (aide plafonnée à 20 €/mètre linéaire)
- 80 % pour l'implantation d'une ruche
- 80 % pour l'implantation de petits aménagements en faveur de la faune auxiliaire des nouveaux vergers (aide plafonnée à 300 €)
- 80 % pour l'implantation de signalétiques, panneaux, plaquettes et supports pédagogiques.

VU le projet de la ville de Joigny de réalisation d'un verger éclaté sur son territoire, par la création de 3 vergers comptant au total 30 arbres fruitiers de plein vent ou formés, ainsi que l'implantation d'une ruche,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de création d'un verger de sauvegarde à Joigny tel que défini ci-dessus,

AUTORISE le maire à solliciter une aide financière au taux le plus élevé possible auprès du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre de l'appel à projets 2016,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

ADM-68-2016. Aire d'accueil des gens du voyage – Modification du règlement intérieur

VU la délibération du 26 septembre 2013, par laquelle le conseil municipal a adopté le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage,

CONSIDERANT qu'il convient d'apporter des modifications à ce document afin de l'adapter aux usages constatés,

VU le projet de règlement intérieur modifié,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le nouveau règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage (*joint en annexe*),

DECIDE de maintenir les tarifs :

- du dépôt de garantie à 150 €
- du matériel détérioré tels que joints

FIXE le tarif du forfait journalier par emplacement et par nuitée à 7 €,

AUTORISE le maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

ADM-69-2016. Communauté de communes du Jovinien – Modification des statuts en vue du changement d'adresse du siège

VU les statuts de la communauté de communes du Jovinien,

CONSIDERANT que la communauté de communes du Jovinien intégrera, à compter du 1^{er} septembre 2016, de nouveaux locaux situés 11 quai du 1^{er} Dragons 89300 Joigny, afin d'y installer son siège et ses services,

VU la délibération du 11 mai 2016, par laquelle le conseil communautaire a approuvé la modification de l'article 2 de ses statuts «Siège»,

VU l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification statutaire de la communauté de communes du Jovinien, visant à changer l'adresse de son siège.

ADM-70-2016. Association ARDY – Désignation de représentants du conseil municipal

CONSIDERANT que dès la fin de la Seconde Guerre Mondiale, dans un local concédé par la ville de Joigny, les Résistants du Groupe Bayard avaient organisé un musée, et y avaient accumulé de nombreux documents, objets et souvenirs, afin de rappeler aux visiteurs, et surtout aux jeunes, ce que fut cette terrible époque de dictature et de terreur,

VU la volonté de poursuivre ce qui restera le premier musée-mémorial de France,

VU la création d'un nouveau musée, plus vaste, plus pédagogique, plus éducatif, fruit des plus récentes recherches historiques, dont la nouvelle dénomination est : ARDY (Association Résistance Déportation Yonne) Mémorial du Groupement Jovinien Bayard,

CONSIDERANT que ce lieu de mémoire, créé dans le respect de l'esprit de ses fondateurs, sera ouvert plus largement à la mémoire de toutes les formes de Résistance et d'oppression nazie, y compris le système concentrationnaire,

CONSIDERANT que son conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

- a) le maire ou son suppléant
- b) un élu du conseil municipal ou son suppléant
- c) un représentant de chacune des associations partenaires.

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de désigner les représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de cette nouvelle association,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Claude JOSSELIN, Madame Laurence MARCHAND, Monsieur Richard ZEIGER, Madame Sylvie CHEVALLIER, Monsieur Mohamed BELKAID, Madame Bernadette MONNIER, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Benoît HERR, Monsieur Jean-Yves MESNY, Monsieur Jean PARMENTIER, Madame Ginette BERTRAND, Madame Monique PAUTRE, Monsieur Hassan LARIBIA, Madame Ludivine DUFOUR, Monsieur Yves BONNET, Madame Françoise DEPARDON, Monsieur Ulrich DUCROT, Monsieur Yves GENTY, Madame Nelly DEHAIS, Monsieur Jimmy PEDRE, Monsieur Maurice COLAS, Madame Isabelle MICHAUD, soit 25 voix,

CONTRE : Monsieur François JACQUET, Monsieur Nicolas DEILLER, Madame Emilie LAFORGE, Madame Corinne BALLANTIER, Monsieur Jacques COURTAT, Madame Céline FOUQUEREAU, Monsieur Thierry LEAU, soit 7 voix,

ABSTENTION : Monsieur Claude DASSIE, soit 1 voix,

DESIGNE les représentants du conseil municipal suivants afin de siéger au sein du conseil d'administration de l'association ARDY :

- le suppléant de Monsieur le maire : Monsieur Claude JOSSELIN
- l'élu titulaire : Monsieur Jean PARMENTIER
- l'élu suppléant : Monsieur Jean-Yves MESNY.

FIN-71-2016. Subvention à l'association «Les citoyens de La Madeleine»

VU la délibération du 9 février 2016, par laquelle le conseil municipal a attribué des subventions aux associations,

VU la délibération du 26 avril 2016, par laquelle le conseil municipal a attribué des subventions à des associations,

VU les difficultés rencontrées par l'association «Les citoyens de La Madeleine» pour régler la cotisation d'assurance en responsabilité civile, dans le cadre du prêt des locaux accordé à l'association, chemin de Chauffour,

CONSIDERANT qu'il convient d'aider cette association,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 200 € à l'association «Les citoyens de La Madeleine»,

PRECISE que cette subvention sera versée uniquement sur présentation de l'attestation d'assurance,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22h05.